



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 avril 2026**

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

**N°5-15**

**Etaient présents :** M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoint, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Accueil Centre d'Habitat de Tulle - Souilhac - CAT ADAPEI Corrèze**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il convient de désigner, suite au renouvellement général du Conseil Municipal, de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Accueil Centre d'Habitat de Tulle - Souilhac - CAT ADAPEI Corrèze,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1-Désigne** pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Accueil Centre d'Habitat de Tulle - Souilhac - CAT ADAPEI Corrèze :

- Monsieur Thomas MADELMONT en qualité de titulaire
- Monsieur Jean MOULY, en qualité de suppléant

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

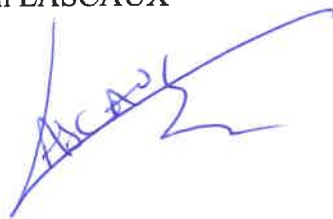
Le Maire,  
Laurent MELIN



1

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

15-15-21012025